



DELAIS D'OBTENTION DES CNI ET PASSEPORTS

Le délai moyen entre le jour où vous déposez votre dossier complet en mairie et le jour où votre passeport/carte nationale d'identité est réceptionné par celle-ci est de

7 semaines.

Ce délai prend en compte les délais d'acheminement, entre votre mairie et la préfecture ou Sous-préfecture, le délai d'instruction par les services de l'État et le délai de fabrication par le centre de production.



- Les délais ci-dessous sont délivrés à titre indicatif. Ils peuvent varier en fonction de la complétude de votre dossier ou de votre situation individuelle.

- Si vous partez à l'étranger, il vous est vivement conseillé de réserver votre voyage après obtention de votre titre d'identité.

Au 25 JUIN 2012 :

En Préfecture et en Sous-Préfecture, les délais moyens d'instruction de cartes nationales d'identité et de passeports sont les suivants :

<i>Arrondissements</i>	<i>Carte nationale d'identité</i>	<i>Passeport</i>
ÉVRY	3 jours	3 jours
PALaiseAU	35 jours	27 jours
ETAMPES	10 jours	Compétence de la Préfecture d'Évry